

NORME
INTERNATIONALE

ISO
105-J01

Troisième édition
1989-12-01

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie J01 :

Méthode de mesurage de la couleur et des
différences de couleur

Textiles — Tests for colour fastness —

Part J01 : Method for the measurement of colour and colour differences



Numéro de référence
ISO 105-J01:1989(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-J01 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 105-J01:1987), dont elle constitue une révision technique.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en 13 «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

© ISO 1989

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie J01 :

Méthode de mesurage de la couleur et des différences de couleur

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 prescrit une méthode pour le mesurage des différences de couleur entre deux éprouvettes de textile, à tous leurs stades de transformation. L'existence d'un tissu témoin de référence s'avère nécessaire afin de pouvoir effectuer dans la même séquence les mesurages sur le tissu témoin de référence et sur l'échantillon à essayer. Cette méthode ne peut être utilisée que pour des échantillons de couleur.

2 Référence normative

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 105. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 105 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

Publication CIE n° 15.2:1986, *Colorimétrie* — 2^e édition.¹⁾

3 Principe

La présente partie de l'ISO 105 sélectionne parmi les diverses options publiées par la Commission internationale de l'éclairage (CIE), celles qui sont

les mieux adaptées aux besoins de l'industrie textile lorsque la différence de couleur entre deux éprouvettes doit être quantifiée.

4 Méthodes d'essai

4.1 Détermination des données colorimétriques de base

4.1.1 Lorsqu'il est nécessaire de diminuer les variations des valeurs de réflectance obtenues à partir de différents spectromètres, le composant spéculaire doit être inclus.

4.1.2 Les valeurs de réflectance doivent être converties en valeurs des stimuli X , Y , Z , en utilisant les fonctions colorimétriques (composantes trichromatiques spectrales) dans le système colorimétrique normalisé supplémentaire CIE 1964 (observateur à 10°) pour l'illuminant D_{65} .

4.1.3 Lorsqu'un tissu témoin de référence est établi, les valeurs des stimuli doivent être converties en coordonnées trichromatiques x , y et données simultanément avec les valeurs du stimulus Y .

4.2 Calcul des différences de couleurs

4.2.1 Les valeurs des stimuli X , Y , Z d'une éprouvette représentant la référence et d'une éprouvette représentant l'échantillon doivent être déterminées en utilisant soit un spectromètre, soit un colorimètre.

1) Disponible au Bureau central de la CIE, P.O. Box 169, A-1033 Vienne, Autriche.